



SYNDICAT  
MIXTE  
du PAYS VENDÔMOIS

# SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

\* \* \*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\* \* \*

SEANCE DU MERCREDI 19 MARS 2025

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

18 AVR. 2025

Reçu à la Pré  
de Loir-et-Ch

18 AVR.

\* \* \*

Le mercredi 19 mars 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 12 mars 2025, se sont réunis à la salle de fêtes de la commune de Authon, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

| Nombre de délégués au moment du vote |          |            |          |         | Résultat du vote |        |             |
|--------------------------------------|----------|------------|----------|---------|------------------|--------|-------------|
| En exercice                          | Présents | Distanciel | Pouvoirs | Votants | Pour             | Contre | Abstentions |
| 112                                  | 33       | 7          | 19       | 59      | 59               | 0      | 0           |

## OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE « CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE » AUPRÈS DE L'ADEME

### Représentants du Conseil Départemental :

#### Présent(s) avec voix délibérative :

Canton de Montoire-sur-le-Loir

Claire FOUCHER-MAUPETIT, Philippe MERCIER

#### Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

Canton du Perche

Florence DOUCET à Yves BELOEIL (La Chap. Vicomtesse)

### Représentants des Communautés de Communes :

#### Présent(s) avec voix délibérative :

Territoires Vendômois

Laurent BRILLARD, Jacky FOUSSARD

#### Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

Territoires Vendômois

Claude GEROLA

#### Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

CC Collines du Perche

Karine GLOANEC-MAURIN à Martine ROUSSEAU (Sargé/Braye)

CC Perche et Haut-Vendômois

Pierre SOLON à Claire FOUCHER-MAUPETIT

### Représentants des Communes :

#### Présent(s) avec voix délibérative :

|                    |                  |                        |              |                        |             |
|--------------------|------------------|------------------------|--------------|------------------------|-------------|
| AMBLOY             | J. TESTEAUX      | LA CHAPELLE VICOMTESSE | Y. BELOEIL   | SAINT JEAN FROIDMENTEL | C. BASTIEN  |
| ARTINS             | P. HUGUET        | LES ROCHES L'EVEQUE    | B. BAILLY    | SAINT MARTIN DES BOIS  | P. DAUFFY   |
| AUTHON             | M-J. CINTRAT     | LE TEMPLE              | J. PAPOT     | SAINT RIMAY            | Y. ROLLAND  |
| BAILLOU            | S. GAUTIER       | LUNAY                  | M. CHARTRAIN | SARGE SUR BRAYE        | M. ROUSSEAU |
| COUETRON AU PERCHE | A. DE PONTBRIAND | MAZANGE                | P. BRIONNE   | THORE LA ROCHETTE      | T. BOULAY   |
| CRUCHERAY          | B. BARBIER       | MOREE                  | A. BOURGEOIS | TOURAILLES             | C. MONTARU  |
| DANZE              | F. BRAULT        | SAINT AMAND LONGPRE    | D. ROGER     | VILLAVARD              | P. LONA     |
| FRETEVAL           | J. DURAND        | SAINT ARNOULT          | S. HENRY     | VILLEMARDY             | P. NOYAU    |
| GOMBERGEAN         | S. DEUX          | SAINT ANNE             | P-A. VIOLET  | VILLEPORCHER           | P. BOUCHET  |
| HOUSSAY            | P. ROHARD        | SAINT GOURGON          | J. CROSNIER  |                        |             |

#### Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

|                     |             |         |              |             |                  |
|---------------------|-------------|---------|--------------|-------------|------------------|
| AREINES             | É. RIOTTEAU | PERIGNY | K. PESCHARD  | TROO        | D. CALEGARI-JEHL |
| LA VILLE AUX CLERCS | D. PASQUIER | RENAY   | P. LEMONNIER | VILLECHAUVÉ | S. GUERIN        |

#### Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

|                                                              |                                                          |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| AZE : M. BOULAY à P. Brionne (Mazangé)                       | MONTROUVEAU : C. MONIER à M. Chartrain (Lunay)           |
| BUSLOUP : C. STEGRE à J. Durand (Fréteval)                   | NAVEIL : M. MARTY-ROYER à T. BOULAY (Thorée la Rochette) |
| CHOUE : F. GAULLIER à S. Gauthier (Baillou)                  | SASNIERES : C. GRANGER à Y. Rolland (St Rimay)           |
| COULOMMIERS-LA-TOUR : A. SOUVRAIN à C. Montarut (Tourailles) | SELOMMES : P. BELLANGER à E. Riotteau (Areines)          |
| FAYE : A. GARNIER à M.J Cintrat (Authon)                     | VALLEE DE RONSARD : P. COCHONNEAU à P. Mercier (CD41)    |
| LANCE : Y. TRIMARDEAU à A. Bourgeois (Morée)                 | VENDOME : F. CASSAUD à L. Brillard (CATV)                |
| LES HAYES : J. PROVENDIER à P. Hugué (Artins)                | VILLEROMAIN : N. DAMIER à P. Noyau (Villemarday)         |
| MESLAY : S. NALLET à J. Foussard (CATV)                      | VILLIERSFAUX : S. NORGUET à B. BARBIER (Crucheray)       |

### Autres) présent(s) sans voix délibérative :

Dominique OURY (Authon), Philippe LERICHE (Fréteval), Nicolas Haslé (territoires Vendômois)  
Alain HAMRAOUI, secrétaire général adjoint – sous-préfecture de Vendôme

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE « CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE » AUPRÈS DE L'ADEME**

**EXPOSÉ**

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que le Contrat de Chaleur Renouvelable remplace d'ancien « COT » et a été signé pour une mise en œuvre du 01/07/2024 au 30/06/2028

La convention prévoit la réalisation d'au moins 10 projets à échéance 2028 pour une production de 3 502 500 kWh. Les installations biomasse devront représenter 50% de ce chiffre, contre 30% pour la géothermie (au moins 3 installations autres que le bois). Des installations de solaires thermiques et de récupération d'énergie fatale sont aussi possible.

En contrepartie de la mise en œuvre du CCR, l'ADEME s'engage à verser au Pays Vendômois, sur la période de 4 ans : un montant fixe de 52 537,50 € et un montant variable de 52 537,50 € en fonction des objectifs atteints. Les versements sont pour parties annuelles et un solde de 50% à la fin du contrat en fonction des objectifs atteints.

**PROPOSITION**

Madame la Présidente demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à déposer et signer les demandes de versement des subventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité - 59 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION:

- Autorise la Présidente à déposer et signer les demandes de versement des subventions auprès de l'ADEME pour le Contrat de Chaleur Renouvelable et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises, d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Ainsi fait et délibéré en Séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus,  
La Présidente,



*[Signature]*

Claire FOUCHER-MAUPETIT

Visa de la préfecture : 18/04/2025

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du : 18/04/2025

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

